



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base
et le développement**
Douzième session
Genève, 8 et 9 février 2021

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa douzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 8 et 9 février 2021



I. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'instabilité des prix sur les marchés des produits de base en 2020 et ses répercussions néfastes sur le commerce de ces produits. Les estimations par simulation de la CNUCED avaient montré que, par rapport à une conjoncture normale, les exportations de produits de base vers les principaux marchés destinataires (Chine, États-Unis d'Amérique et Union européenne) devraient chuter d'un montant qui pourrait atteindre 193 milliards de dollars en 2020, et qu'environ 60 % de cette baisse concernerait les pays en développement tributaires des produits de base. Les perspectives pour 2021 étaient favorables, même si certains aspects de la pandémie pesaient encore sur la demande. La Secrétaire générale adjointe a souligné que le caractère opaque des marchés de produits de base favorisait la corruption et des pratiques commerciales non conformes à l'éthique qui étaient un obstacle à la croissance et au développement. Elle a invité à la transparence sur les marchés de produits de base de façon à garantir un degré plus élevé de responsabilité et de bonne gouvernance, ainsi qu'une répartition plus équitable des recettes liées aux produits de base. Enfin, elle a invité toutes les parties prenantes des marchés de ces produits à œuvrer de concert pour garantir la transparence.

2. La Présidente a souligné qu'il était nécessaire que les pays en développement tributaires des produits de base réduisent leur dépendance à l'égard des ressources naturelles en diversifiant leur économie et leurs exportations. Elle a recommandé la transparence sur les marchés, car celle-ci pouvait aider à empêcher la corruption et les flux de capitaux illicites et à réduire le manque à gagner qui grevait le budget des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

B. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

3. À la première séance informelle, le secrétariat a présenté la note intitulée « Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base » (TD/B/C.I/MEM.2/50/Rev.1) et donné une vue d'ensemble des tendances récentes et des perspectives de ces marchés. Des représentants du secrétariat de la CNUCED et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait des exposés, auxquels ont succédé les exposés d'un analyste des secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière et d'un représentant de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Les intervenants ont fait part de leur analyse des conséquences de la pandémie pour différents marchés de produits de base, évoqué les répercussions de la pandémie pour le commerce et présenté les perspectives de certains marchés.

4. Le premier intervenant a appelé l'attention sur les estimations de la CNUCED qui faisaient état d'une baisse des recettes d'exportation des pays en développement tributaires des produits de base en raison de la pandémie. Les pays les plus touchés seraient les pays exportateurs de pétrole d'Afrique, notamment le Ghana et le Nigéria, dont le manque à gagner en recettes d'exportation devrait atteindre pour 2020, selon les projections, entre 2,5 et 2,7 milliards de dollars, et entre 14 et 17,5 milliards de dollars, respectivement. Les répercussions seraient proportionnellement encore plus graves dans le cas des pays dont la taille de l'économie était moindre du fait qu'ils subiraient une diminution plus prononcée de la part relative de leurs recettes d'exportation. Enfin, les moindres recettes d'exportation risquaient d'entraîner une dégradation de la balance des paiements et des apports d'investissement étranger direct et d'envois de fonds, et de compromettre la capacité des pays d'assurer le service de leur dette et de remplir leurs objectifs de développement.

5. Le deuxième intervenant a noté que les mesures adoptées pour atténuer l'impact de la pandémie, notamment les restrictions appliquées aux voyages et aux déplacements, ainsi qu'aux transports, avaient contribué à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement du secteur alimentaire. Les restrictions temporaires à l'exportation imposées par des pays soucieux d'empêcher des pénuries alimentaires avaient eu un effet analogue. Les marchés s'étaient montrés résilients mais les régions les plus pauvres avaient pâti davantage des restrictions sous l'angle du nombre de calories. Des interventions coordonnées qui mettent l'accent sur la transparence des marchés pouvaient contribuer à éviter des pénuries alimentaires. Enfin, l'intervenant a estimé que l'on devait éviter les mesures commerciales restrictives sur les marchés alimentaires car elles pouvaient aggraver le dérèglement de la demande aussi bien que de l'offre, ce qui était préjudiciable au commerce international.

6. Le troisième intervenant a souligné l'incidence de la pandémie sur l'offre et la demande de minéraux, de minerais et de métaux. Les mesures appliquées pour atténuer les conséquences de la pandémie avaient contribué à ce que la production de métaux soit faible et à ce que les prix des métaux augmentent en 2020. Les prix de la plupart avaient diminué au début de la pandémie, mais il n'en avait pas été de même sur le marché de l'or, car l'or était une valeur refuge en temps de crise. L'augmentation des prix avait été soutenue par un rebond de la demande chinoise à mesure que l'activité économique s'était redressée dans le pays. Des projets miniers avaient été suspendus, reportés ou annulés en raison de la pandémie, ce qui pourrait se solder par une offre insuffisante par la suite. Enfin, l'intervenant a souligné que la pandémie avait eu pour effet d'accélérer le recours à des prestataires de services locaux dans le secteur minier et de susciter un intérêt accru pour l'automatisation des mines et la numérisation des données.

7. Le quatrième intervenant a communiqué des projections à court, à moyen et à long terme pour le marché pétrolier. Les prix du pétrole avaient diminué en 2020, en grande partie du fait que la pandémie avait provoqué une chute de la demande de combustibles de transport. La demande devrait rebondir en 2021, mais il était possible que les incertitudes liées à la pandémie viennent assombrir cette perspective. S'agissant des prévisions pour 2021, l'intervenant a précisé que les principaux facteurs d'augmentation de la demande seraient probablement la croissance de l'activité économique dans des pays comme le Brésil et les États-Unis, et a présenté des estimations à long terme, dont les suivantes : la demande mondiale d'énergie augmenterait probablement de 25 % entre 2019 et 2045 ; seule la demande de charbon était susceptible de diminuer pendant cette période ; la majeure partie de cette croissance serait normalement concentrée dans des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; et les membres de l'Organisation investiraient très probablement dans les sources d'énergie renouvelables. Enfin, l'instabilité du marché et l'incertitude de la demande avaient été préjudiciables aux dépenses d'investissement en 2020, ce qui devrait avoir une incidence sur la croissance de l'offre au cours des prochaines années.

8. Pendant le débat qui a suivi, un représentant a relevé que les projections relatives aux produits de base reposaient sur l'hypothèse que la pandémie serait contenue et demandé quelle allure pourraient avoir les projections dans le cas contraire. Les intervenants se sont accordés à estimer qu'il était difficile pour l'heure d'établir des scénarios et de communiquer des prévisions même à l'échéance de seulement quelques mois, étant donné la vive incertitude occasionnée par la pandémie. Un intervenant a confirmé qu'il existait un risque de chute de la demande si la pandémie n'était pas contenue, mais rappelé que les projections étaient ajustées à la baisse en cas de modification des hypothèses concernant les principales variables. Un autre intervenant a indiqué que l'observation des grandes tendances du marché pouvait être utilisée pour prévoir la demande ; ainsi, on pouvait supposer que l'augmentation de la demande de véhicules électriques influencerait sur la demande des métaux et des minéraux liés à la production de batteries. En outre, un autre intervenant a souligné que les projections pouvaient laisser supposer une sortie de la crise alimentaire, mais peut-être de façon trompeuse, car des pénuries alimentaires pouvaient se produire à l'échelon local en raison d'interruptions des circuits logistiques plutôt que de problèmes du côté de l'offre au niveau international. À cet égard, il invitait les gouvernements à mettre l'accent sur la transparence du marché de façon que chacun puisse localiser l'offre disponible de produits alimentaires. Il a souligné également que les technologies numériques étaient susceptibles d'améliorer le fonctionnement des marchés et des chaînes d'approvisionnement alimentaires et agricoles.

Un représentant a souligné qu'il importait de mettre au point des stratégies locales face aux problèmes sur les marchés de produits de base, car l'endigement de la pandémie n'atténuerait sans doute pas les difficultés qui sont celles des pays en développement tributaires des produits de base. Enfin, répondant à la question d'un représentant sur les répercussions possibles des mesures coercitives unilatérales appliquées à certains pays sur l'offre de pétrole future, un intervenant a souligné que tout événement qui améliorerait ou dégradait les perspectives de la production et des exportations de pétrole pouvait avoir une incidence sur l'offre.

C. **Transparence accrue sur les marchés de produits de base**

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. À l'ouverture de la deuxième session informelle, le secrétariat a présenté la note intitulée « Transparence accrue sur les marchés de produits de base » (TD/B/C.I/MEM.2/49). Des représentants des institutions et organisations ci-après ont fait des exposés : Commission économique pour l'Europe ; Organisation de coopération et de développements économiques ; Farmer Connect ; Fonds commun pour les produits de base ; Université de l'Ouest de l'Écosse. Au cours du débat sur la transparence des marchés de produits de base, il a notamment été question de la traçabilité, du devoir de diligence, des risques environnementaux et sociaux et du rôle des bourses de produits.

10. Le premier intervenant a présenté une initiative visant à améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Les principaux objectifs de cette initiative étaient de favoriser le dialogue sur les politiques au moyen d'un mécanisme de collaboration multipartite, d'élaborer des normes de traçabilité et des principes d'exécution et de piloter des solutions technologiques fondées sur la chaîne de blocs pour renforcer la transparence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

11. Le deuxième intervenant a présenté le *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, document de l'Organisation de coopération et de développements économiques, et fait le point de la situation de l'application actuelle de celui-ci au niveau des différents pays et marchés. Ce guide adressait des recommandations pratiques aux entreprises pour faire en sorte qu'elles adoptent un comportement responsable dans leurs investissements et leurs activités concernant des zones de conflit ou à haut risque. Depuis sa publication en 2011, il avait obtenu l'adhésion d'un certain nombre de pays et de grands acteurs du marché dans la chaîne de valeur des minéraux, et fait mieux prendre conscience de l'importance du devoir de diligence dans le monde. Il restait des problèmes à surmonter, parmi lesquels la nécessité d'un devoir de diligence plus complet dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux ; la nécessité de proposer davantage d'appui financier et de renforcement des capacités, en particulier pour l'exploitation minière artisanale ; la nécessité de lutter contre la demande d'or non conforme aux critères de diligence ; et la vulnérabilité persistante du secteur à l'exploitation criminelle en amont de la chaîne d'approvisionnement.

12. Le troisième intervenant a présenté une application qui utilisait la technologie de la chaîne de blocs pour améliorer la traçabilité et la transparence dans la chaîne de valeur du café. Grâce à cette application, les consommateurs pouvaient se renseigner sur le lieu et les modalités de production du café qu'ils achetaient. L'application permettait également aux consommateurs de faire des dons à des projets durables de villages agricoles. La valeur ajoutée de ce projet était que l'entreprise qui en était le maître d'œuvre validait les données saisies dans l'application.

13. Le quatrième intervenant a centré son propos sur le renforcement de la transparence en ce qui concerne les risques environnementaux et sociaux se rattachant au secteur des produits de base. Souvent, les conséquences environnementales et sociales néfastes autour de la chaîne de valeur des produits de base n'étaient pas visibles pour les consommateurs et les investisseurs. Il était donc impératif de mesurer ces conséquences et d'en rendre compte pour que les décisions d'investissement soient alignées sur les objectifs de développement durable et pour permettre aux acteurs du financement à impact de s'investir dans le secteur des produits de base.

14. Le cinquième intervenant a souligné le rôle que pouvaient jouer les bourses de produits s'agissant de garantir la transparence des marchés de produits de base. Elles pouvaient aider à réduire les coûts de transaction, à améliorer l'offre d'informations relatives au marché, à atténuer l'instabilité des prix des produits de base et à renforcer l'accès des petits exploitants au marché. La bourse de produits de l'Éthiopie constituait un exemple de réussite à cet égard. L'intervenant a noté qu'une difficulté importante tenait au fait qu'une large partie de ce marché était contrôlée par de grandes entreprises et que lorsque qu'il n'existait plus d'offices de commercialisation, les petits producteurs se retrouvaient directement exposés au marché et subissaient les conséquences d'un manque d'informations.

15. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a posé la question de savoir si une augmentation des obligations de transparence contribuerait à harmoniser les normes et les régimes de certification en vigueur, ou si cela ne créerait pas plutôt une charge supplémentaire pour les entreprises du secteur des produits de base. À cet égard, un intervenant a noté que les normes de transparence et de traçabilité créaient de la visibilité et étaient donc bénéfiques aux acteurs qui y adhéraient, et devraient atténuer la charge des petits acteurs qui fonctionnaient avec des ressources limitées. Un autre représentant a noté que, les entreprises multinationales du secteur des produits de base ayant souvent leur siège dans les pays développés, la conservation locale de la valeur ajoutée était donc limitée dans les pays en développement et que, pour améliorer la transparence, il importait que les technologies numériques soient déployées plus énergiquement dans les pays en développement. Le secrétariat a souligné que la transparence était une question importante pour l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de base et constituait donc un enjeu commun pour les pays développés et les pays en développement. Un autre représentant a estimé que les pays en développement tributaires des produits de base avaient besoin de formation et d'assistance technique pour pouvoir lutter plus efficacement contre les flux financiers illicites qui étaient associés au secteur des produits de base ; a souligné qu'il était important que des experts de pays en développement soient invités à faire part de leur expérience relative aux marchés de produits de base ; et a demandé si le coût du respect des normes de transparence ne risquait pas de se répercuter, principalement, sur les producteurs de produits de base. À cet égard, un intervenant a noté qu'il était important de tenir compte de la répartition des coûts dans la mise en œuvre de solutions technologiques pour la transparence. Enfin, le secrétariat a réaffirmé l'importance du renforcement des capacités dans la lutte contre les flux financiers illicites.

D. Conclusion

16. Dans ses observations finales, la responsable de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a indiqué que la pandémie avait eu de profondes répercussions sur les marchés de produits de base en 2020. Les pays en développement tributaires de ces produits avaient subi une baisse sensible de leurs recettes d'exportation, ce qui pourrait compromettre leur aptitude à financer les interventions nécessaires face à la pandémie. En outre, on avait assisté à de nouvelles restrictions commerciales sur les marchés agricoles en 2020. Ces mesures avaient perturbé les marchés internationaux de produits alimentaires et été particulièrement préjudiciables aux pays importateurs nets de ces produits. Dans ce contexte, il était important de renforcer la transparence des marchés et de mieux diffuser l'information sur les marchés, et il importait aussi que les gouvernements agissent pour empêcher les achats de panique. Le Système d'information sur les marchés agricoles constituait un bon exemple à cet égard. Sur les marchés de minéraux, les mesures adoptées face à la pandémie avaient conduit à se tourner davantage vers les prestataires de services locaux, ce qui avait profité aux populations minières et aux économies des pays producteurs de produits de base. À l'avenir, il serait important de renforcer plus avant les liens entre le secteur minier et les économies locales. La forte augmentation que devrait connaître la demande mondiale d'énergie imposerait de beaucoup investir dans le secteur de l'énergie, ainsi que de mettre à contribution toutes les sources d'énergie pour éviter la pauvreté énergétique. En outre, il était important de diversifier les sources d'énergie. Le renforcement de la transparence des marchés des produits de base était donc un problème qui concernait l'ensemble de la chaîne de valeur de ces produits et la totalité des acteurs concernés, y compris les gouvernements et les

entreprises des pays exportateurs et importateurs, ainsi que les consommateurs et les investisseurs du secteur des produits de base. Dans ce contexte, il était essentiel que les règles et les normes de transparence soient appliquées, non seulement dans les pays en développement tributaires des produits de base et les autres pays en développement riches en ressources naturelles, d'où provenait la majeure partie des produits de base commercialisés sur les marchés mondiaux, mais aussi dans les pays développés et les pays émergents, où bon nombre des entreprises qui dominaient la production et le commerce mondiaux des produits de base étaient situées.

II. Questions d'organisation

A. Débats

17. La douzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement s'est tenue les 8 et 9 février 2021 au Palais des Nations, à Genève, en présence d'une partie des participants, les autres participant à distance.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

18. La Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a décidé d'élire son bureau selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020. Aucune objection n'ayant été reçue au 2 février 2021, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu M^{me} Margarida Rosa Da Silva Izata (Angola) Présidente et M^{me} Leticia Dos Santos Marranghello (Brésil) Vice-Présidente-Rapporteuse.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

19. La Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.2/48/Rev.1) selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020. Aucune objection n'ayant été reçue au 2 février 2021, l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.
4. Transparence accrue sur les marchés de produits de base.
5. Adoption du rapport de la réunion.

D. Résultats de la session

20. Lors de sa séance plénière d'ouverture, le 8 février 2021, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que la Présidente établirait un résumé des débats.

E. Adoption du rapport de la réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. À sa séance plénière de clôture, le 9 février 2021, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir la version finale du rapport de la douzième session après la clôture, sous l'autorité de la Présidente.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afghanistan	Grèce	République arabe syrienne
Algérie	Guatemala	République démocratique
Allemagne	Inde	populaire lao
Arabie saoudite	Kazakhstan	République dominicaine
Angola	Kenya	République populaire
Barbade	Koweït	démocratique de Corée
Belgique	Lesotho	Royaume-Uni
Brésil	Malawi	de Grande-Bretagne
Burkina Faso	Mali	et d'Irlande du Nord
Burundi	Maroc	Sierra Leone
Cambodge	Mexique	Slovénie
Colombie	Mongolie	Soudan
Congo	Myanmar	Soudan du Sud
Côte d'Ivoire	Namibie	Sri Lanka
Djibouti	Népal	Togo
Égypte	Nigéria	Turquie
El Salvador	Oman	Vanuatu
Espagne	Pakistan	Venezuela (République
État de Palestine	Panama	bolivarienne du)
Éthiopie	Pays-Bas	Viet Nam
Fédération	Pérou	Zimbabwe
de Russie	Philippines	
Gambie	Portugal	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Centre Sud
 - Conseil international des céréales
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Groupe d'étude international du plomb et du zinc
 - Groupe d'étude international du caoutchouc
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation des pays exportateurs de pétrole
 - Organisation internationale du cacao
 - Secrétariat du Commonwealth
 - Union européenne.

3. Des représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après ont participé à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation mondiale du commerce.

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.I/MEM.2/INF.12.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Catégorie générale
International Network for Standardization of Higher Education Degrees.
-